



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Destinataire :

Tribunal d'instance de Pontarlier

Service de la Protection des majeurs

DOSSIER N°:
MAJEUR(E) PROTÉGÉ(E) :

NOTICE

Madame, Monsieur

En votre qualité de personne chargée de la mesure de protection de

vous devez remettre chaque année un compte de gestion au greffier en chef du Tribunal d'instance pour vérification et approbation. Le compte doit être établi sur une année civile, du 1er janvier au 31 décembre. Pour la 1ère année, il s'établira de la date de votre nomination au 31 décembre. Ce compte doit parvenir au greffe, spontanément, sans rappel de ma part, avant le 31 mars de l'année suivant l'année de gestion.

Pour faciliter votre tâche vous trouverez, ci-joint un imprimé de compte de gestion à compléter, ainsi qu'une notice d'explications plus complète.

Les rubriques suivantes sont à compléter :

- A. les ressources
- B. les dépenses
- C. les comptes de placement

La rubrique "Observations" vous permet de donner toute explication utile sur votre gestion et les difficultés rencontrées au cours de celle-ci.

Ce compte de gestion sera accompagné, selon les cas, des copies des pièces justificatives énumérées ci-dessous.

Pour les dépenses de la vie courante, il convient de se référer au seuil fixé par le juge des tutelles pour déterminer à partir de quel montant des justificatifs doivent être fournis.

Montant du seuil : 500 euros

LISTE DES JUSTIFICATIFS (non limitative)

- ▶ dernière feuille d'imposition sur les revenus
- ▶ avis des taxes foncières
- ▶ avis de la taxe d'habitation
- ▶ attestation bancaire de la situation de chaque compte
- ▶ derniers relevés des comptes bancaires
- ▶ dernier relevé d'assurance-vie

Fait le

La Greffière



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Tribunal d'instance de Pontarlier

Service Tutelles des majeurs

1, Place Villingen-Schwenningen
25300 PONTARLIER
Téléphone : 03.81.38.63.04
Fax : 03.81.38.63.09

COMPTE DE GESTION DES BIENS POUR L'ANNÉE _____

Période de gestion du _____ au _____

DOSSIER N°:

Nom de Famille de la personne protégée :

NOM D'USAGE (pour les femmes mariées) :

Prénom(s) :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Jugement du :

Mesure prononcée :

tutelle

curatelle

sauvegarde de justice

Nom et adresse de l'administrateur légal, du tuteur, du curateur ou du mandataire spécial chargé de la mesure au moment du dépôt du compte de gestion :

LES MODIFICATIONS DE SITUATION

Si des modifications sont intervenues depuis le précédent compte de gestion, vous devez le préciser ici :

changement de domicile de la personne protégée (indiquez sa nouvelle adresse) :

changement de domicile de l'administrateur légal, du tuteur, du curateur ou du mandataire spécial (indiquez votre nouvelle adresse, n° de téléphone et adresse de messagerie) :

autre modification (précisez) :

LES ACTES DE GESTION AU COURS DE L'ANNÉE

(Cochez les cases correspondantes)

LE PATRIMOINE IMMOBILIER A-T-IL ÉTÉ MODIFIÉ ?

NON OUI dans ce cas :

Précisez la nature de l'opération effectuée et joignez une copie de l'acte :

Vente Acquisition Succession Donation

Adresse de situation de l'immeuble :

LES PLACEMENTS ONT-ILS ÉTÉ MODIFIÉS ?

NON OUI dans ce cas :

Précisez la raison des modifications apportées :

Regroupement de comptes bancaires Vente d'un PEA Transfert de fonds d'un compte à un autre compte
 Plan arrivé à échéance Nouveau placement suite à vente ou héritage
 Autre raison :

Joignez une copie des justificatifs bancaires faisant apparaître les modifications.

OBSERVATIONS DE L'ADMINISTRATEUR LÉGAL, TUTEUR, CURATEUR OU MANDATAIRE SPÉCIAL (FACULTATIF)

L'administratrice légale ou la tutrice ou la curatrice ou la mandataire spéciale certifie le présent compte de gestion sincère et véritable.

Fait le _____ à _____

Signature

CADRE RÉSERVÉ AU SERVICE DU GREFFE

Compte vérifié le _____ par :

Approbation du compte au vu des éléments fournis

Non approbation du compte

Observations :

Signature

